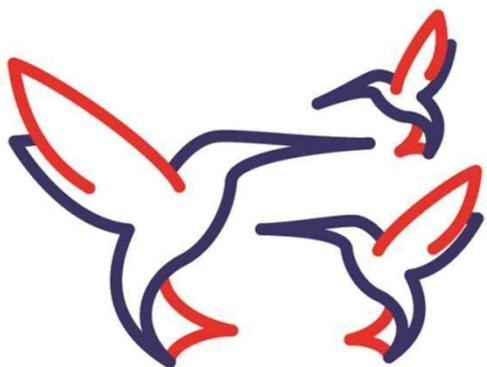


# La plateforme COLIBRIS permet de simplifier vos démarches de recours dans le cadre du mouvement intra-académique



Rendez-vous sur le lien suivant pour remplir le formulaire de recours dans le cadre du mouvement intra-académique

<https://portail-poitiers.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deducation-et-psy/>

Pour vous accompagner dans votre démarche de recours suite à la notification de l'affectation obtenue à l'issue du mouvement intra-académique, un guide utilisateur est mis à votre disposition.

La procédure est entièrement dématérialisée. La demande de recours doit être impérativement formulée entre le 8 et le 15 juin 2022.



Pour toute question, n'hésitez pas à entrer en contact avec le service de la DPE de l'académie de Poitiers à l'adresse suivante : [mvt2022@ac-poitiers.fr](mailto:mvt2022@ac-poitiers.fr)

  
**ACADÉMIE  
DE POITIERS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*